

AGIR POUR LES DIFFICULTES LOCATIVES

SECTEUR
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

6, avenue Balatchano
06300 Nice
apdl@fondationdenice.org

Table des matières

LA FONDATION DE NICE EN 2022.....	2
1. Modalités d'intervention	17
2. Evènements marquants 2022	18
3. L'activité du service en chiffre	19
3.1 La démographie sur les ménages sortis.....	19
3.1.1 Situation familiale des ménages.....	19
3.1.2 Âge du demandeur principal.....	19
3.1.3 Catégorie socio-professionnelle.....	20
3.2 Actions mises en place durant l'accompagnement	21
4. Conclusion	22
5. Témoignage de Monsieur F	23



LA FONDATION DE NICE EN 2022

REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2022,

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 453 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, avec un budget de fonctionnement de 27 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 10 000 personnes chaque année et gère 482 logements dont 59 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Cofinancé par l'Union européenne

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Gouvernement

REGION SUD
ALPES CÔTE D'AZUR

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

MÉTROPOLITAIN NICE CÔTE D'AZUR

VILLE DE NICE

FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS)

Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

qui se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : santé-addictions, hébergement-logement et asile-insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri, accompagner (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Halte de nuit, Appartements de Coordination Thérapeutique, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Accompagnement Social Lié au Logement, équipe mobile prévention des expulsions, agir pour les difficultés locatives)
- Soutenir l'insertion des personnes bénéficiaires de la protection internationale (plateformes réfugiés, cohabitations solidaires, Programme Investir dans les Compétences Intégration Professionnelle des Réfugiés)
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions).
- Un jardin solidaire et une épicerie sociale viennent compléter les actions au sein du secteur, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale

Un Chez Soi d'Abord créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui achève sa montée en charge pour loger et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

En 2022, ce secteur aura organisé en urgence l'hébergement citoyen de 230 déplacés de guerre Ukrainiens sur le département, se sera vu attribuer un centre provisoire d'hébergement pour 46 bénéficiaires de la protection internationale et repense le projet de la Halte de nuit pour l'ouvrir sans interruption estivale.

Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, la mise en situation de travail et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi, Equipe Emploi Ukraine)
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion,)
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA et demandeurs d'emploi longue durée (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi séniors, plateforme emploi, projet Roya)
- Accompagner à l'emploi des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi)
- Aller à la rencontre des personnes sans abri : équipe mobile emploi
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (centre de pré-orientation)
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie (Auto-école sociale passage du code de la route, réalisation de bilan en lien avec l'emploi)
- Favoriser la mobilité inclusive et solidaire grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)

En 2022, ce secteur s'est associé à la solidarité locale pour accompagner des déplacés de guerre Ukrainiens vers la reprise d'un emploi, a démarré le dispositif premières heures en chantier pour faciliter la reprise progressive d'une activité pour des publics en situation de précarité.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confié.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activités stratégiques : l'enfance et la jeunesse qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes majeur.e.s tout en favorisant l'accès à l'autonomie (3 maisons d'enfants à caractère social, enfance, adolescents et adolescentes, service appartements)
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés (service mineurs non accompagnés dans le diffus)
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (plateforme de services jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité)

- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu ressources)

Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, la direction des ressources humaines, la direction administrative et financière, la direction de l'immobilier complétées depuis 2021 d'une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment au bon emploi des fonds publics.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.
-

L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Les grandes évolutions et faits marquants 2022

La disparition en septembre 2022 de Louis-Xavier Michel, président d'honneur de la Fondation et père fondateur avec Bruno Dubouloz de l'association du Patronage Saint-Pierre ACTES. Nous souhaitons lui rendre hommage pour son engagement, sa vision, il continuera d'inspirer nos actions dans le droit fil des valeurs qu'il incarnait de partage et de solidarité.

Une revalorisation salariale des métiers du social attendue mais incomplète car elle exclut injustement les métiers de l'accès à l'emploi ainsi que les postes administratifs.

Un renouvellement des équipes de direction qui se poursuit avec deux nouveaux directeurs, de nouveaux responsables d'activités. L'enjeu d'attractivité demeure entier sur les postes de cadres et les fonctions support au vu de la nécessaire diversification et professionnalisation des compétences attendues sur les fonctions de gestion et d'encadrement.

La gestion de crise comme élément de fonctionnement des directions opérationnelles avec l'accueil en urgence des déplacés de guerre Ukrainiens. C'est désormais une compétence de base de la fonction de direction de savoir à la fois gérer le quotidien et faire face aux imprévus en termes de besoins sociaux élevés. Les crises sociales, humanitaires, climatiques, politiques, sanitaires se succèdent et nécessitent des compétences et moyens spécifiques.

Les perspectives 2023

Avec la disparition au cours des 5 dernières années de nos pères fondateurs, le renouvellement important de la ligne hiérarchique, 2023 devra s'atteler à transmettre dans les services le récit de notre histoire et la vision d'une organisation au service des publics les plus précaires, afin de perpétuer la continuité de nos valeurs fondatrices.

Le renforcement de l'attractivité de nos métiers restera une priorité avec des développements qui marquent nos difficultés de recrutements et de fidélisation notamment dans le secteur de la protection de l'enfance. La revalorisation de la valeur du point pour tous, les travaux destinés à favoriser l'émergence d'une nouvelle convention collective unique étendue, plus de souplesse dans les organisations de travail devraient nous permettre de mieux reconnaître la diversification de nos métiers et qualifications et attirer de nouveaux profils. Nous engageons une réflexion avec l'Université sur **la professionnalisation du travail pair** et poursuivons nos travaux sur les conséquences de la dématérialisation sur la fracture numérique.

L'évolution de nos pratiques professionnelles continuera de s'enrichir de nouvelles méthodes d'intervention comme la multiréférence, les valeurs du rétablissement dans l'accompagnement social, Individual Placement and Support en matière d'accès à l'emploi qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Il s'agira également en 2023 après la structuration nécessaire d'une politique de communication, d'axer les interventions sur la levée de fonds auprès d'entreprises privées, de fondations.

Grâce à un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, un terrain sera mis à notre disposition pour installer un tiers lieu composé notamment d'un jardin solidaire. Ce site sera un outil pédagogique et thérapeutique destiné aux personnes accompagnées.

Enfin, 2023 sera l'année du développement du secteur Enfance Jeunesse Familles avec la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour 4 ans, intégrant une nouvelle unité 3-6 ans et la gestion d'une nouvelle Maison d'enfants à caractère social sur le domaine de l'Enfance de la Trinité.

Nous accompagnerons également, malgré les difficultés de fin d'année, le déploiement en centre-ville à Nice de services de proximité aux usagers de drogue afin de promouvoir une politique d'accès aux soins et de réduction des risques et des dommages pour ce public prioritaire, sans oublier la poursuite d'expérimentation en matière d'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles psychiques avec le nouveau métier du job coach et le un chez soi jeunes.

Chiffres Clés Hébergement et Logement

4,9

en M d'euros, le Budget
du Domaine d'Activité
Hébergement et
Logement

940

en KEuros, le
montant des
loyers des
hébergements du
CHRS

2022

8 793

nombre de
nuitées à la Halte
de nuit

158

Hébergements
au CHRS

1 457

Visites à domicile
effectuées en 2022 à
l'Unité Logement

49

en % des
sorties du CHRS,
en bail privé ou
social

27

Le nombre de
travailleurs
sociaux

96

en pourcentage le
taux d'occupation de
la Halte de nuit

8

arrivés dans
l'équipe en 2022

17

le nombre d'année
d'ancienneté
moyenne au CHRS

5 947

le nombre de
passages matin
et soir à la
Halte de nuit

304

le nombre de
personnes refusées à
la porte à la Halte de
nuit

3,5

le nombre d'année
d'ancienneté
moyenne à l'Unité
Logement

Le domaine d'activité Hébergement- Logement a été créé dans le cadre de la restructuration globale du secteur social et médico-social dans une logique de cohérence des dispositifs, actions et de l'organisation managériale. Le domaine a connu un important développement par la mise en place du plan pauvreté, le déploiement de la stratégie du « logement d'abord » et les évolutions des modèles d'accompagnements.

Ces évolutions conduisent à repenser l'organisation sur la forme (ligne hiérarchique, cohérence...) et sur le fonds (projet d'établissement et de service).

La présentation d'organisation qui suit, a pour ambition de croiser l'ensemble des évolutions citées et de mettre en cohérence des éléments qui pouvaient jusqu'alors apparaître disparates et sans liens.

Elaborer avec les personnes des préconisations concertées sur la situation permettant de :

- Mobiliser ou remobiliser les ménages, grâce à l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire pour rechercher des solutions aux difficultés rencontrées.
- Favoriser la mobilisation des dispositifs existants qui contribuent à aider les ménages face à leurs problématiques.
- Rechercher des solutions adaptées pour un éventuel relogement. Trouver des solutions alternatives à toutes mise à la rue.
- Proposer une action volontariste sur l'accès à l'emploi.
- Mobiliser les dispositifs de soins tant sur le domaine somatique que psychique.
- Avoir une action volontariste sur l'usage d'habiter

Le Domaine d'activité Hébergement logement est composé de 50 salariés pour un équivalent de 49,2 ETP.

21 sont des travailleurs sociaux (CESF, TISF, ES, AS). Et nous avons 3 travailleurs pair dans le Domaine d'activité.

Les équipes sont encadrés par 3 cadres de proximité (Chef de service ou Coordinateur)

Les équipes du Domaine d'activité Hébergement et logement ont accompagné 993 personnes en 2022

- 186 pour la Halte de nuit
- 365 pour le CHRS
- 442 pour l'Unité Logement

ORGANIGRAMME DA H&L

Emilie DONIER
Assistante de direction

Zeina ZARIF-BRAYE
Directrice du
Secteur I

Martin POURBAIX
Responsable d'Activité

Jean-Louis BEE
Chef de Service
CHRS

Samar SUFAN
Secrétaire CHRS

Nathalie VITALE
Secrétaire CHRS

Travailleurs Sociaux:

Cécilie CARBETTI, Nathalie JUSTES, Nicolas POINT, Sylviane FERRATO, Marina POLIDORI, Amina BOUHADJAR, Stéphanie BUFFOLI, Sylvie BERNARD, Delphine DEMONGET, Coralie LAZZERINI, Eva LOZACH, Karen KLOPMAN, Vincent GIAUFFRET, Sylvain CHANGENOT

Psychologues: Dominique COSTA et Sylvie YAHIAOUI

ASH: Yasmine FOUAD et _____

Amandine FABRE
Coordinatrice
ULAM

Maroua KHEDHIRI

Secrétaire ULAM et HDN

Stéphane POGGI
Coordinateur
Halte de Nuit

Travailleurs Sociaux:

Julie RABASSE, Emmanuel MIRALLES, Idriss SOILIHI, Ibtissem BAILI, Lory NEVEU-MARTINEZ, Marine COSTA, Margaux LANTERO,

CIP:

Mina NAJI, Hanane BOUSLILIH, Elodie GLASMAN, Chloé EMMANUELIDIS

Travailleur socio-juridique: Manon FRITSCH

Travailleur Pair: Michel LEANDRO, Samira FRIDMANN

Agents d'accueil:

Khalid BELOUNIS, Arame DIOUF, Lassad HABAIEL, Françoise SKUTA, Sonia BEN-MESSAOUD, Christel AMETLLER

Surveillants de Nuit:

Mohamed AKEB, Christel AMETLLER, Ali MEROUANE, Arnold ADJA, Shkelzen KINGJI

Travailleur Social: Khadidja BRAHIMI

Les bénéficiaires sont en majorité des hommes (60%), isolés, entre 25 et 50 ans. Même si nous constatons un vieillissement des personnes accompagnés.

Le travail réalisé par les équipes du Domaine d'activité hébergement logement se découpe en 3 types d'accompagnements distinct selon les dispositifs :

- Halte de nuit : accueil et mise à l'abri avec possibilité d'accompagnement social (ouverture des droits et orientation principalement)
- CHRS : accompagnement social global dans un hébergement, comprenant un volet emploi important.
- Unité logement : Evaluation sociale et bilan, puis mise ne place d'un accompagnement ciblé sur la/les problématiques repérées ou orientation.

Le CHRS et l'unité logement travaille en accompagnement individuel, principalement en aller-vers.

Le CHRS complète son accompagnement par des ateliers collectifs. La Halte de nuit propose des activités socioculturelles.

Services	Budget	Nbrs places	Cout/place
APDL	216 400	175	1 236
ASLL	250 000	200	1 250
SPEL	449 400	180	2 496
CHRS	2 913 449	270	10 790
HDN	763 100	43	17 746

Le domaine d'activité se définit par une capacité d'intervention auprès des personnes qui rencontre des difficultés liées au logement. Il développe des actions de prévention, d'accompagnement et d'hébergement dans le cadre du projet de la Fondation de Nice et du secteur social et médico-social.

Niveau d'intervention	Objectifs	Publics	Dispositifs	Saisine des dispositifs	Modalités d'actions	Durée de l'action	Nbrs de places	Budget
Dispositif d'actions primaires (situations préoccupantes)	Prévenir précocement les risques avant toutes formes d'aggravations. Maintenir dans le logement	Ménages ou personnes isolées majeurs, locataire de leurs logements	Agir Pour les Difficultés Locatives (APDL)	Bailleurs sociaux	Equipe mobile. Intervention dans les domiciles. Accompagnement de courte durée visant à la mobilisation du droit commun	De 1 à 8 mois maximum	175	216 400
Dispositif d'actions secondaires (Situations préoccupantes, interventions à toutes les phases contentieuses).	Accompagner Orienter.	Ménages ou personnes isolées majeurs, locataires de leurs logements	Service de prévention des expulsions (SPEL).	Etat/DEETS via la CCAPEX et l'unité prévention des expulsions	Principes d'actions basé sur « l'Aller vers » Primauté des visites à domicile	De 1 à 8 mois	180	449 400
	Maintenir dans le logement ou relogement. Accent mis sur les réponses rapides		Accompagnement lié au logement (ASLL)	Métropole NCA/CASA Métropole NCA FSL pour l'ASLL		De 4 à 12 mois Maximum	110 ménages / 200 Mesures	250 000

Dispositif d'actions tertiaires (Situations très dégradées, nécessitant une intervention globale)	Héberger, Abriter Accompagner, Orienter. Reloger.	Ménages ou personnes isolées majeurs connaissant de graves difficultés.	Centre d'hébergement et de réinsertion social (CHRS)	Etat/DEETS Via le SIAO	Accompagnement global. Principe de la multi référence et du rétablissement.	Pas de durée réglementaire	270	2 913 449
	Aider à accéder ou à recouvrer une autonomie personnelle et sociale.		Halte de nuit	Etat/Ville de Nice	Principe de l'inconditionnalité	4 mois renouvelable 1 fois	43	763 100

Les principes d'accompagnement des dispositifs SPEL et APDL de l'Unité Logement ont été dès sa création sur les principes de l'aller-vers en multi référence. En 2023, l'ASLL rejoindra cette méthode, dans le cadre d'une nouvelle organisation réfléchie en 2022.

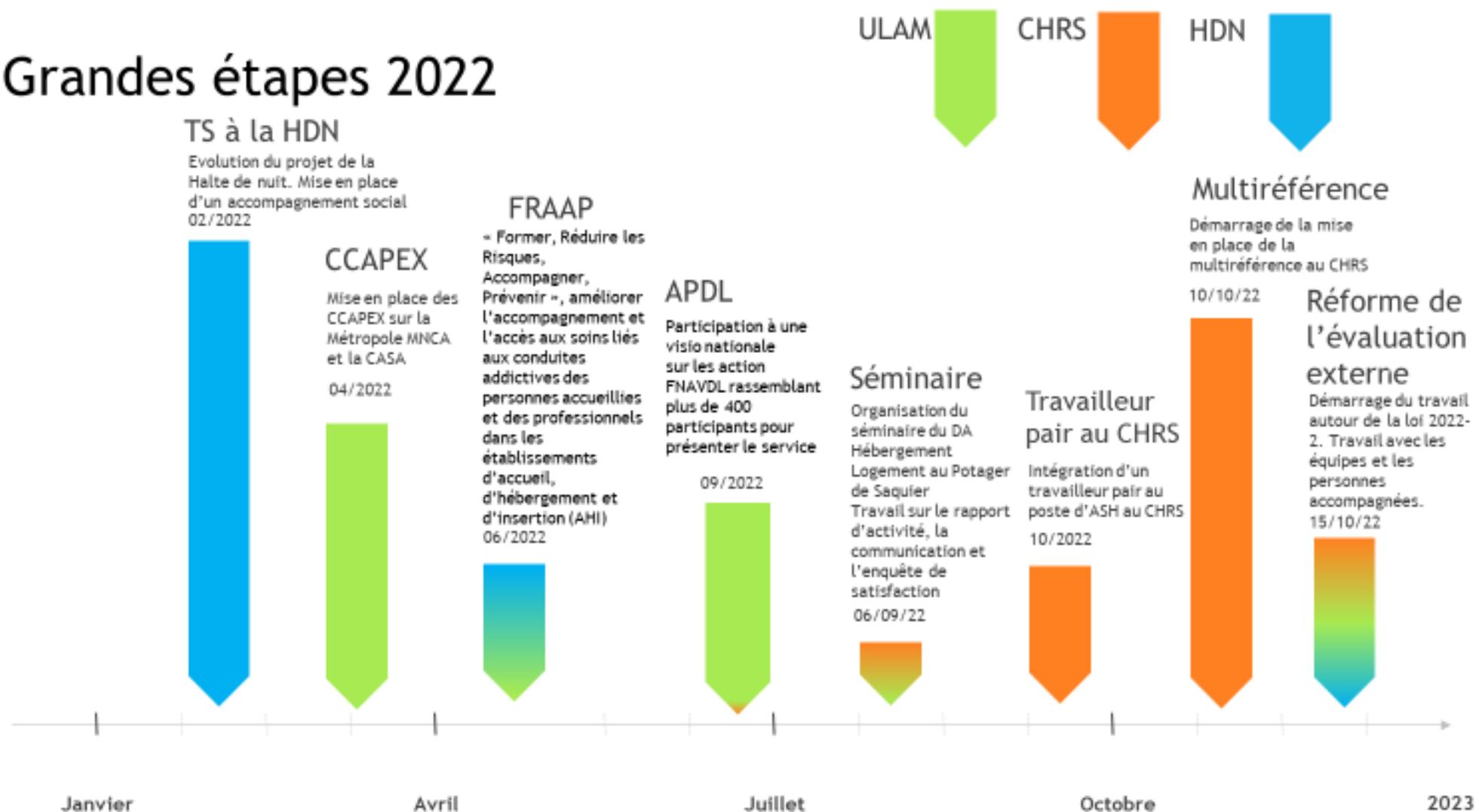
La Multi référence au CHRS, prévu au CPOM (2021/2025) a fait un grand bond en avant en 2022, avec la mise en place d'un accompagnement externe au changement. Le schéma d'organisation a été travaillé et arrêté en équipe, avec un modèle de multi référence propre au CHRS de la Fondation de Nice. La mise en application a démarré en 2023.

En complément, un travailleur pair a été recruté sur un poste d'ASH (Agent Social Hôtelier) avec comme feuille de route :

- Une meilleure visibilité des hébergements en site occupée,
- Une Gestion de l'organisation des interventions techniques (interne et externe),
- Et une présence à l'état des lieux de sortie, avec pour objectif le suivi des actions d'équipement de l'appartement pour limiter la vacance des hébergements

Le travailleur pair aura également pour mission d'accompagner dans l'usage d'habiter et le pouvoir d'agir les personnes hébergées à partir de son savoir expérientiel.

Grandes étapes 2022



L'ensemble du domaine d'activité a initié un travail sur l'amélioration en continu de la qualité.

Avec pour principe de base d'associer systématiquement les personnes accompagnées à toutes les actions d'autoévaluation, partant du principe que nous souhaitons les consulter sur le fonctionnement des établissements, l'accompagnement éducatif et social. Ce principe renforce le sens de l'évaluation pour les équipes et est en accord avec le développement du pouvoir d'agir qui est une grande orientation stratégique de la Fondation de Nice.

Au sein du Domaine d'activité, les services ne sont pas au même niveau : le CHRS dispose déjà d'outils et de process, quand la Halte de nuit et l'unité logement non soumis a ces obligations, en sont aux prémisses et doivent créer les outils comme :

Un Livret d'accueil avec les droits et devoirs

Une charte de déontologie et de confidentialité adapté à chaque unité et à la diversité des profils des collègues (multi référence, travail pair...)

Le deuxième point sur lequel nous avons engagé une réflexion, est de trouver comment récolter la parole des usagers :

- Questionnaire oral avec prise de note au milieu de l'accompagnement et questionnaire de satisfaction à la fin
- Groupe de parole avec intervenant et séminaire des usagers
- Groupe de parole et questionnaire de satisfaction à la fin

La méthodologie retenue pour ce travail est d'avancer par unité, de se réunir avec l'ensemble des collègues pour faire un état des lieux de l'existant, de réaliser une autoévaluation par service

Un partage de nos travaux est effectué au niveau du Secteur avec les autres Domaines d'activité (« Santé et Addiction » et « Asile et Insertion »)

Sur l'ensemble du Domaine d'activité, le plan de formation propose des formations récurrentes : gestion des conflits, Premiers soins en santé mentale, Prévention de la radicalisation, remise à niveaux de la conduite (par l'autoécole sociale de la Fondation de Nice).

En plus des ces formations récurrentes, en mutualisation avec les autres DA du secteur, nous avons eu l'opportunité de former des collègues sur les sujets de « l'interculturalité dans le logement », la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre)

Enfin, 2 salariés du secteur ont suivi la formation du Maître d'apprentissage afin de pouvoir accueillir des apprenties dans nos services en partenariat avec HETIS.

L'APDL est un service d'interventions précoces ou primaires au service des bailleurs sociaux, permettant de mobiliser en amont l'ensemble des ressources existantes autour d'une situation dès les premiers signes de difficultés majeures rencontrées par un ménage ou toutes autres personnes (isolées, familles monoparentales, personnes âgées etc..) et évalués par un bailleur social.

A ce stade, il est difficile de catégoriser le caractère « majeur » des difficultés, les bailleurs ayant assurément une expertise de terrain concernant ce point de rupture avec leur locataire qui nécessiterait l'activation du dispositif. La finalité de l'action est donc d'intervenir afin d'empêcher et/ou de réduire les risques d'aggravation des situations et de maintien en logement.

Le dispositif vient compléter les services de l'ASLL et de Prévention des Expulsions Locatives expérimentés depuis plus d'un an par la Fondation. Il s'inscrit dans les logiques du logement d'abord et du dispositif « de la rue au logement » développés au CHRS par la mise en logement sans préalable de personnes à la rue. Ainsi le pôle Hébergement/Logement se dote de l'ensemble des outils et des méthodes d'interventions éprouvées permettant d'agir auprès des publics « là où les personnes se trouvent et quel que soit leurs situations ».

Le dispositif est saisi par divers de partenaires. Pour citer les principaux, il s'agit prioritairement de l'ensemble des bailleurs sociaux, du SIAO et de la Métropole à travers la Maison de l'habitant via les services de la DDETS mais cette liste n'est pas exhaustive et peut évoluer au regard du projet.

1. Modalités d'intervention

L'action n'a pas vocation à intervenir auprès de ménages dont les difficultés sont repérées par le bailleur orienteur et éventuellement des acteurs sociaux qui sont déjà intervenu dans la situation.

L'enjeu principal du dispositif tient dans sa capacité à entrer en contact avec des publics souvent réfractaires à une intervention sociale comme expliqué ci-dessus. Comment faire pour qu'ils acceptent ne serait-ce que de nous ouvrir leur porte ?

La Fondation de Nice à travers ses services de l'ASLL et du SPEL a acquis un savoir-faire et une méthodologie sur la pratique de « l'aller vers » qui démontre qu'il est tout à fait possible de rentrer en contact avec ces personnes par des stratégies de visites à domicile se démarquant des logiques de prises de contact traditionnelles et des rendez-vous dans les institutions.

Il s'agit donc « d'aller vers » pour faire venir, c'est-à-dire de remettre les personnes en mouvement. L'apport sur le savoir expérientiel d'un travailleur pair, membre à part entière de l'équipe, est un apport précieux et complémentaire des savoir-faire des autres membres de l'équipe.

La rencontre et l'accompagnement sont basés sur le concept d'actions « hors les murs ». Dans cet objectif, les entretiens au bureau ne peuvent qu'être l'exception. Les horaires de travail seront adaptés à la situation des personnes.

Pour les personnes concernées, l'objectif préalable est de "reprenre pied" face à une situation difficile et complexe. Pour chaque ménage, c'est l'ensemble de l'équipe qui assure avec les personnes la coordination de l'accompagnement et non la référence. Il a une fonction de préparation, de consultation, de négociation, de liaison et de médiation. Nous appliquons ici le principe de la multi référence.

L'efficacité de l'action repose donc sur l'adhésion du public (c'est l'enjeu premier) mais également sur la prise de conscience de leur situation et donc la nécessité d'agir. Ainsi, nos interventions ont une fréquence soutenue et ne peuvent qu'être de courte durée.

Nous pouvons déterminer 4 phases incontournables pour espérer avoir l'adhésion des personnes.

1. Rechercher systématiquement l'accord, sur des actions concrètes et rapides
2. Mettre en œuvre les actions en évaluant l'impact avec les personnes.
3. Mettre ou remettre en mouvement les personnes
4. Valoriser systématiquement les avancées

En début d'accompagnement nos interventions sont extrêmement rapprochées avec des actions concrètes à réaliser (objectifs) entre deux rencontres. Notre objectif est ici de mettre ou remettre en action les ménages pour engager un processus.

L'accompagnement que nous proposons aborde l'ensemble des thématiques en parallèle. : logement, emploi, administratif, santé.

Il est à noter que l'efficacité de l'action repose également sur le développement de partenariats importants avec l'ensemble des acteurs de l'action sociale, du logement et de l'emploi. Cet axe est essentiel pour l'équipe afin de mobiliser les intervenants le plus rapidement possible.

L'équipe est organisée et animée par l'équipe d'encadrement du domaine d'activité. Les locaux sont regroupés avec le dispositif de l'ASLL et le SPEL.

2. Evènements marquants 2022

La coordinatrice a présenté le dispositif lors d'une visioconférence nationale sur les actions FNAVDL rassemblant plus de 400 participants à l'invitation de la DIHAL.

L'équipe a multiplié les rencontres avec de nouveaux partenaires bailleurs : Grand Delta, Logis Familial, Unicil... pour développer les orientations. Des rencontres trimestrielles se sont mis en

place avec les bailleurs qui sont les plus gros orienteurs (Cote d'Azur Habitat, Erilia, Grand Delta Habitat).

L'équipe a poursuivi l'expérimentation APDL hors du territoire initialement ciblé (bande côtière de la Métropole NCA). Nous avons accompagné des situations sur l'ouest du département.

A l'invitation de l'ARHLM, lors d'un club de l'innovation chez Côte d'Azur Habitat, nous avons présenté le dispositif devant une trentaine de bailleurs sociaux.

3. L'activité du service en chiffre

Admissions	Sorties
42	32

Outre les 42 admissions, nous avons accompagnées 24 situations entrées en 2021 soit 66 au total en 2022. Cela reste bien en deca des objectifs, malgré une campagne intensive de présentation du dispositif aux bailleurs sociaux

3.1 La démographie sur les ménages sortis

3.1.1 Situation familiale des ménages

Personne seule	Famille monoparentale	Couple avec enfant(s)	Couple sans enfant	Total
15	11	4	2	32

Les personnes isolées avec ou sans enfants représentent 81% des situations accompagnées.

3.1.2 Âge du demandeur principal

Moins de 25 ans	Entre 26 et 40 ans	Entre 41 et 55 ans	Entre 56 et 70 ans	Plus de 71 ans	Total
2	8	12	9	1	32

On constate une juste répartition de la tranche d'âge au moment de l'accompagnement. 32% ont moins de 40 ans, 35% de 40 à 55 ans et 32% plus de 55 ans

3.1.3 Catégorie socio-professionnelle

Employé	Ouvrier	Retraité	Sans activité professionnelle	Autre	Total
9	1	5	12	5	32

3.1.4 Motifs d'orientation (le ménage peut être orienté pour plusieurs motifs)

Dette locative	Problèmes d'occupation	Troubles du voisinage	Aide à l'installation	Total
21	2	3	7	33

Le motif de dette locative représente 63% des cas, et 15% pour des troubles de voisinages ou d'occupation

3.1.5 Si procédure : stade de la procédure

Pas de procédure	CDP/Mise en demeure	Assignation	Autre (CQL, ...)	Total
23	6	2	1	32

72% ne sont pas en procédure, ce qui correspond au cahier des charges du dispositif

3.1.6 Les bailleurs sociaux

Batigere	CAH	CDC Habitat	ERILIA	Grand Delta Habitat	La Poste Habitat	Logis Familial	Total
1	10	3	10	6	1	1	32

Les bailleurs sociaux que nous rencontrons et chez qui nous avons un interlocuteur représentent 81% des orientations.

3.1.7 Motifs de l'arrêt du suivi

Accompagnement arrivé à échéance	Locataire jamais rencontré	Non adhésion aux préconisations du service	Perte de contact	Prise en charge du suivi du ménage par un partenaire	Situation stabilisée	Autre motif	Maintien avec reprise du loyer	Total
4	5	6	6	4	6	1	3	32

Dans 30% des cas, l'accompagnement a permis une stabilisation de la situation et un maintien dans le logement et dans 18%, une orientation vers un partenaire plus adapté. Seul 15% n'ont pas pu être rencontrés une seule fois.

3.2 Actions mises en place durant l'accompagnement

Plan d'apurement	5
Orientation SIAO	1
Demande de protection, ou mise en place d'une MASP, MAJ, MJAGBF, ...	6
Orientation épicerie Solidaire	1
Ménage préparé à l'audience et/ou orienté vers l'avocat ou aide juridictionnelle	2
Dossier de surendettement déposé pendant l'accompagnement	1
Orienté vers le droit commun	2
Travail sur le budget et les dépenses	8
Ouverture de droits	3
Total	29

4. Conclusion

Nous relevons que la fonction de médiation des équipes auprès des acteurs présents sur les situations est un élément clé dans la résolution des problématiques.

Rassurer les bailleurs, les propriétaires et les autres intervenants permet de déployer des solutions multiples telles que le maintien dans les lieux, l'apurement de la dette (FSL, concordat et PCS...).

Cela permet également d'agir auprès des locataires pour une reprise des paiements et de respecter les engagements. Nous constatons également que les personnes dites de « mauvaise foi » sont très peu représentatives, que les causes d'endettement sont majoritairement liées à des accidents de la vie tel que la perte d'emploi, la maladie et les séparations.

Nous devons néanmoins constater que ce dispositif a été insuffisamment mobilisé par les bailleurs. Le dispositif APDL a été construit en 2021 d'une manière restrictive sur les orientations possibles (stade très précoce, en amont de l'assignation et limitation géographique d'intervention à la frange littorale de la Métropole). Nous notons un déficit d'orientation sur ce service. Les bailleurs sociaux ont du mal à repérer très amont les locataires en difficultés et leur protocole de recouvrement des loyers impayés laisse peu de temps pour une saisine de notre service en amont de l'assignation.

Il existe de plus, des besoins importants d'accompagnement existent sur l'Ouest du Département. Le développement partenarial n'a pas été réalisé sur les secteurs de Antibes, Cannes et Grasse. Il n'y a pas eu de rencontre avec les bailleurs sociaux, alors même que le plus gros bailleur Cannois était en demande de travailler avec nous si le territoire géographique l'avait permis. Si le dispositif actuel de l'APDL s'étendait sur l'Ouest nous aurions de nouveaux partenaires à solliciter. Cela permettrait d'avoir des orientations en adéquation avec les objectifs.

Après la mise en place des CCAPEX Sur les territoires de Nice et Antibes en 2022, ces instances vont se déployer sur les territoires de Cannes et Grasse en 2023. La DDETS nous a confirmé l'avancée des discussions avec les EPCI qui devraient permettre de finaliser cette mise en œuvre d'ici quelques mois. Ces instances vont également être pourvoyeuse d'orientation pour nos services, comme elles le sont actuellement sur Nice et Antibes.

Afin que le dispositif APDL soit pleinement sollicités par les partenaires, nous modifions les modalités d'interventions en 2023 (avec une adéquation avec les dispositifs SPEL que nous portons) :

- APDL : Intervention à tous les stades de la procédure des bailleurs publics et sur tout le département. Actuellement l'APDL n'intervient qu'au stade du commandement de payer et sur la frange littorale de la Métropole.
- SPEL : Intervention auprès des bailleurs privés quel que soit le stade de la procédure. Actuellement, le SPEL intervient pour les bailleurs publics et privés quel que soit le stade de la procédure.

5. Témoignage de Monsieur F

Qu'est-ce que notre accompagnement vous a apporté ?

La tranquillité, financièrement, moralement, euh... enfin on m'a enlevé les soucis, je sais pas comment parler...

Qu'est-ce que vous avez pensé de nos méthodes d'intervention ?

Je croyais pas que c'était aussi... J'y croyais plus mais je vois qu'avec vous les choses vont avancer. C'est un peu long mais ça avance et j'apprécie

Comment avez-vous ressenti la première rencontre ?

Très dur, peut-être les personnes qui étaient avec moi ce jour-là s'en rappelleront, je vous connaissais pas et j'étais très mal donc la première rencontre a été très dure pour moi.

« La stratégie du logement d'abord est efficace pour permettre aux personnes de sortir durablement de la rue même si son effet dépend fortement de nombreux facteurs comme la disponibilité de logements abordables, les flux migratoires ou l'accroissement des situations de grande pauvreté. »

Sylvain Mathieu

Délégué interministériel pour l'hébergement et à l'accès au logement



FONDATION DE NICE

Patronage Saint-Pierre Actes

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



Cofinancé par
l'Union
Européenne



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.